

8èmes ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
Parcours en protection de l'enfance
PROTÉGER C'EST PRENDRE DES RISQUES
Comment mieux les assumer pour mieux agir ?

AVERTISSEMENT : ces verbatim sont rendus publics pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de la richesse des débats des Assises, mais nous attirons votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une restitution brute des propos prononcés non revue par leurs auteurs, et à replacer dans un contexte de prise de parole publique orale à un moment spécifique. Une synthèse des propos plus lisible est disponible dans le Bulletin de la protection de l'enfance d'octobre 2015 (www.lebpe.fr)

MARDI 16 JUIN 2015 – SEANCE PLENIERE / TABLE RONDE
LE REGARD DES MÉDIAS : UN RISQUE À PRENDRE ?

■ La protection de l'enfance est l'affaire de tous. La société a son rôle à jouer aux côtés des acteurs éducatifs et doit être davantage mobilisée. Mais cela implique aussi d'accepter, voire de faciliter le regard de l'autre, et en particulier celui des médias, qui seront plus objectifs si la parole sur la mission de protection de l'enfance est davantage valorisée, incarnée, assumée. Qu'en disent ceux qui influencent l'opinion ?

Didier Lesueur :

Deuxième table ronde de l'après midi, après le retour des ateliers, protéger c'est prendre des risques et il nous a paru quand on a préparé ces huitièmes assises, nécessaires d'évoquer le sujet très délicat de la relation entre la protection de l'enfance et les médias. C'est délicat à deux titres, on le voit quand il y a un drame en matière de protection de l'enfance, ou quand il y a un échec de protection de l'enfance, mais c'est aussi, on le retrouve, cette difficulté, quand il y a des enquêtes de fond. On a évoqué récemment un travail qui a été fait et dont le titre portait *Le remède, pire que le mal* donc on ne pouvait pas dire que ce travail était fait sous l'emprise de l'émotion. Alors c'est vrai plus particulièrement, cette question de la relation entre la presse orale et de la presse écrite sur ce sujet-là. C'est un peu différent et c'est même très différent de la relation finalement que le cinéma peut porter sur ce domaine. Pour ceux, j'ai quelques cheveux blancs, qui s'en souviennent, j'avais été très marqué par le film de Maurice Pialat, *l'enfance nue* mais aussi un film plus récent qui était *Le gamin au vélo* des frères Dardenne, et j'ai aussi été extrêmement impressionné par la justesse du propos de *La tête haute*. Et je vous propose pour cette deuxième table ronde de réfléchir à partir d'un propos que tiendra Geneviève Avenard, défenseure des enfants, qui seront ensuite interrogés deux représentants de la presse, l'un de la presse écrite qui est Philippe Simon, l'autre de la presse orale qui est Philippe Necand, et puis on prendra un autre axe qui sera le regard plus institutionnel avec Mathieu Garnier, autour de la gestion des situations de crise du point de vue de l'institution. Et puis dans un deuxième temps, on se tournera, à partir de la présentation du film d'Emmanuelle Bercot *La tête haute* sur une discussion avec Emmanuelle Bercot.

Karine Senghor :

Merci Didier. Oui en effet sur cette question du traitement médiatique de la protection de l'enfance et des métiers de la protection de l'enfance qui est quand même le plus souvent très caricatural, simplificateur, délétère même, j'aimerais Geneviève que vous nous disiez, vous êtes défenseure des

enfants, le regard que vous portez sur cette question-là. Et ce que la défenseure des enfants peut faire en la matière ?

Geneviève Avenard, défenseure des enfants :

Merci. Avant de répondre à votre question, je voudrais simplement relever en quelques instants que c'est la première fois que les assises de la protection de l'enfance abordent cette question de la communication et de la médiatisation, que c'est en soi significatif. Hier Pierre-Henri Tavoillot nous disait que c'était courageux d'avoir fait le choix de la thématique du risque et des risques, c'est courageux à mon sens et tout particulièrement d'évoquer ce risque spécifique du regard porté par les médias sur la protection de l'enfance. C'est aussi un risque pour moi car c'est la première fois que je m'exprime sur ce sujet et comme j'ai trente ans de protection de l'enfance, ça laisse des traces.

Didier l'a rappelé, un certain nombre de reportages ont été réalisés et diffusés il y a quelque mois, en tous cas qui mettaient lourdement en cause les professionnels du secteur. A la suite de ces reportages, je voudrais citer les propos de l'association nationale des directeurs enfance famille, qui communiquait alors en ces termes « travail de l'ombre dit-on, plus souvent travail dans l'obscurité sauf quand un drame surgit, tout le monde sans exception prend alors la parole sur tous les tons et dans tous les sens. Par contre plutôt que de se transformer en débat utile, la parole retombe aussi vite et les clichés reprennent le dessus ».

Alors de ma place de défenseure des enfants, adjointe du défenseur des droits, je voudrais vous dire comment nous appréhendons cette question et je prendrais deux exemples pour illustrer la problématique de cette table ronde, des exemples concrets car l'institution du défenseur des droits, comme le rappelle régulièrement Jacques Toubon, a en fait à connaître ce que Stendhal appelait « les petits faits vrais » au travers des saisines et des réclamations qui nous sont adressées. Je voudrais vous préciser que dans le cadre de ces missions, de mes missions de défense des droits de l'enfant et de l'intérêt supérieur de l'enfant, la protection de l'enfance représente trois saisines sur dix, c'est le premier sujet sur lequel nous sommes interpellés.

Premier exemple, je reviendrais sur le rapport Marina dont il a été beaucoup questions hier car ce rapport aborde la question de l'impact des médias sur les acteurs de la protection de l'enfance et le grand public, cela a été dit et je voudrais le souligner, la mission confiée par le défenseur des droits et la défenseure des enfants à Alain Grevot constituait une démarche inédite en France, de recherche de compréhension des failles et des dysfonctionnements du système global de protection de l'enfance, au-delà du traitement pénal de la situation de cette petite fille dans un souci d'intérêt général et avec pour finalités de rechercher des voies d'amélioration. Il est tout aussi inédit que la question des relations avec les médias est été abordée expressément. Alors que dit ce rapport ? Il relève une focalisation des critiques des médias sur l'action du conseil général, alors même, et Monsieur Le Clerc nous l'a dit hier, que ce dernier avait impulsé des actions rapides et effectives en lien avec le Parquet pour surmonter le traumatisme collectif et tirer les enseignements de ce que le directeur général adjoint qualifiait à l'époque publiquement d'échec. Il observe également que cette focalisation et ce procès en fait des services sociaux est à mettre en relation avec des maladresses de communication du conseil général, notamment à l'occasion du communiqué de presse paru quelques jours après la découverte du corps de la petite Marina. Un conseil général qui a semblé pour les médias ne pas avoir la volonté de se remettre en question d'où une certaine défiance de ne pas avoir manifesté suffisamment d'affect, d'émotions. Ce qui a fait dire à Alain Grevot autour de cette notion de défiance, il en ressort l'étrange impression que les défaillances des services publics furent le cœur du procès notamment dans la presse nationale permettant ainsi le déploiement d'une stratégie d'évitement face à la sidération produite par le comportement barbare et cruel de parents « ordinaires ». En fait il s'agissait de deux procès en un seul.

J'ajouterais deux remarques complémentaires, d'abord ce n'était pas la première fois que le défenseur des droits s'intéressait au rôle des médias en protection de l'enfance, une décision première en mars 2014 qui avait été prise suite à une saisine d'office par le défenseur d'une situation à la suite d'un placement en urgence de trois enfants avait permis à l'institution de faire un constat préalable relatif à la large médiatisation de la situation et à souligner l'effet délétère de cette

médiatisation sur l'action conduite par les services éducatifs auprès des enfants et dans l'intérêt des enfants.

Je voudrais dire aussi, deuxième remarque, que souvent nous mettons en œuvre notre pouvoir de nous saisir d'office, on a un pouvoir d'auto-saisine dans les situations notamment les plus graves, au regard des informations parues dans les médias. C'était le cas notamment récemment d'une saisine d'office que nous avons conduite concernant une petite fille de 30 mois qui est décédée à Toulouse à l'hôpital. Nous avons appris par la presse cette information, nous l'avons vérifiée bien sûr parce que quelques fois les informations méritent en tous cas d'être toujours vérifiées, quelques fois elles sont imprécises et quelques fois erronées. Voilà sur un plan général déjà autour du regard porté sur le dispositif lui-même.

Mais aussi je parlais tout à l'heure des saisines directes que nous avons et qui nous sont adressées, je prendrais un deuxième exemple qui correspond à une deuxième situation et qui concerne cette fois le respect des droits au respect de la vie privée et des intérêts des enfants. En cas de reportage par les médias, en l'occurrence télévisés dans le cas d'une affaire criminelle. Nous avons en effet été saisis de la situation de deux mineurs dont la mère était incarcérée pour le meurtre du père. Ces deux mineurs, après avoir été placés en institution, avaient été confiés à leur sœur aînée. Cette sœur aînée avait elle-même été condamnée dans le cadre de ce meurtre à une peine de 18 mois d'emprisonnement avec sursis pour maquillage d'une scène de crime. C'est l'éducatrice des enfants qui nous a saisi en expliquant que ces derniers étaient régulièrement perturbés par les écrits et les reportages télévisés notamment de journalistes qui relataient l'histoire familiale au titre du droit à l'information car même si l'anonymat des enfants étaient respectés, en tous cas leur prénom n'était pas cité, leur nom de famille était divulgué, ce qui les rendait aisément identifiables. En outre, la mère et la sœur aînée s'indiquait s'opposer à chaque fois à ce type de diffusion, de publications, prenant en compte l'intérêt supérieur des deux mineurs. La sœur aînée, qui était mineure au moment des faits, précisait que sa propre avocate avait communiqué son adresse mail à la journaliste qui réalisait ce reportage et avait témoigné sans l'en informer au préalable.

Un exemple très concret, vous voyez de situations dans laquelle nous pouvons être amenés à être saisi, sur laquelle nous avons conduit notre enquête, nos investigations, à la suite de quoi nous avons saisi le conseil supérieur de l'audiovisuel et le barreau des avocats pour aborder cette question et surtout entamer une réflexion autour de cette problématique parce qu'il apparaît aussi au-delà des réclamations d'ordre individuel que notre institution peut élaborer des recommandations un peu générales.

Donc deux exemples complètement différents mais j'en aurais d'autres mais je n'ai pas assez de temps pour tous les évoquer, donc je voudrais évoquer quelques pistes en référence à ces deux exemples. D'abord je voudrais dire qu'il est important et essentiel que l'opinion publique, le grand public soit sensibilisé davantage aux questions de protection de l'enfance. La protection de l'enfance ne doit pas être le seul fait de spécialistes, qu'ils soient professionnels ou élus. Elle concerne chacun car les enfants pris en charge par les dispositifs sont des enfants comme les autres, comme les nôtres, ce sont nos enfants, et en nous plaçant dans cette posture éthique, on voit bien le levier multiplicateur de l'action conduite et ça renvoie à tout ce qui a pu être présenté par les rapporteurs tout à l'heure. Ça renvoie aussi à la question de l'implication des bénévoles aussi dans ce champ de la protection de l'enfance.

Alors les enjeux c'est d'abord l'enjeu de l'ouverture de la protection de l'enfance, sa transparence avec un véritable challenge pour les professionnels, savoir parler de son travail, savoir parler simplement et clairement de ce travail qui est si complexe, si en nuance, parler des doutes, parler des retours en arrière, des échecs, des droits à l'erreur mais aussi de l'engagement, des réussites, parler aussi du secret professionnel sur lequel effectivement il est nécessaire de clarifier. Il s'agit d'explicitier, de rendre visible l'invisible, alors c'est un challenge parce que c'est compliqué de savoir parler simplement de réalités complexes.

Un deuxième enjeu, c'est celui de la professionnalisation de la communication des départements en protection de l'enfance. J'évoquais tout à l'heure les maladresses relevées dans le rapport Marina de la part du conseil général. En fait il manque dans les départements, mais on y reviendra tout à

l'heure une gestion de communication de crise, et on connaît les lourdeurs institutionnelles dans ces structures qui font que l'on ne se prépare pas vraiment à ces questions. Et en fait il faudrait que la question de la communication ne soit pas périphérique mais fasse partie intégrante des missions et des missions sociales et de protection de l'enfance en particulier. L'Oned dans son dernier rapport sur les schémas départementaux, invite justement à ce qu'il y ait une communication la plus large possible, aujourd'hui 15% seulement des départements publient leur schéma.

Et il faut structurer sans attendre la crise, sans attendre les faits divers, il faut structurer des procédures spécifiques en définissant qui, quand, comment on va communiquer.

Il y a également un enjeu d'explication et de compréhension réciproque, quand je dis réciproque c'est entre médias et professionnels du champ social, enjeu d'explication et de compréhension sur la durée, sur le fond. C'est clair que les objectifs et les contraintes des professionnels de la protection de l'enfance et des médias sont souvent divergents, vont se heurter, se choquer. La question du temps a été évoquée tout à l'heure et elle se pose d'autant plus dans cette relation entre médias et services sociaux, cela ne va pas de soi, mais ça suppose aussi des démarches éthiques pour définir ensemble ce sur quoi on va communiquer. Je voudrais citer simplement le site belge yapaca qui est un programme de prévention de la maltraitance qui existe en Belgique depuis 2006, et qui vise à faire comprendre au grand public comme aux médias, que tout comme il n'y a pas de recettes miracles pour être parent parfait, il n'y a pas de réponses préfabriquées pour éviter la maltraitance. Donc en ce qui nous concerne, j'ai dépassé les deux minutes qu'il me restait donc je vais aller très vite, simplement dire que nous institution et moi-même en tant que défenseure des enfants, ce que je souhaite c'est vraiment consolider, renforcer la collaboration avec le conseil supérieur de l'audiovisuel avec lequel nous avons passé convention l'année dernière, autour de la question de l'intérêt de l'enfant et du respect de ses droits, tels qu'ils sont reconnus par la convention internationale des droits de l'enfant, développer la communication et la sensibilisation à l'information sur le droit des enfants, ça n'est pas que le 20 novembre que l'on doit en parler mais de manière régulière avec des partenariats réguliers et pérennes avec les médias écrits et audiovisuels. Et le projet c'est de donner la parole aux jeunes. Et je concluais en disant n'ayons pas peur de la lumière, en référence à l'obscurité qui était citée par l'association des directeurs, c'est à nous et c'est à vous de définir ce que vous voulez communiquer et comment, il faut sortir impérativement d'une posture défensive pour élaborer un projet de communication offensif.

Karine Senghor :

Merci Madame Avenard, vous évoquiez donc l'enjeu de compréhension entre la presse et les travailleurs sociaux, la question du secret professionnel peut-être l'excès de secret professionnel, on va se tourner vers les journalistes qui sont là. Philippe Simon, vous êtes journaliste à Ouest France, vous connaissez bien les questions de protection de l'enfance, vous écrivez des articles sur ces questions-là, quel regard vous portez ? Pourquoi d'abord quand même toujours cette simplification dans le traitement des affaires ou des questions sur ce secteur ? Et est-ce uniquement la faute entre guillemets des professionnels qui ne communiquent pas assez bien ? Quel est votre avis là-dessus ?

Philippe Simon, journaliste à Ouest-France :

Bonjour, la question est vaste et pour répondre, tout à l'heure il était fait allusion aux difficultés que vous professionnels vous pouvez avoir à parler, il y a aussi une exhortation à faire des choses de votre côté. Je vais commencer, ce n'est pas habituel dans notre profession, par balayer devant notre porte. La première des réponses à faire c'est simplement c'est très compliqué, très compliqué, on en est encore à parler de la DDASS, vous avez changé de nom combien de fois ? On en est à l'ASE, mission de protection de l'enfance, vous avez changé les conseils généraux en conseils départementaux, alors bon, bref, non mais la sémantique, les mots ont leur sens, « j'aime les mots parce qu'ils me trahissent » disait le poète mais c'est ça aussi, ce n'est pas simple et à partir du moment où l'on commence à comprendre, on retombe sur un autre, la direction de je ne sais pas quoi, enfin bon c'est très compliqué. Ça c'est un peu pour l'aspect pour faire sourire. Beaucoup plus

sérieux, c'est très compliqué de comprendre qu'un enfant n'est pas placé parce qu'un type dans un bureau a décidé que. Il y a eu toute une enquête, tout un rapport, ça a été remis chez le juge, etc. et c'est le juge qui a tranché in fine. Tout ça c'est quelque chose qui est très peu connu, de nous professionnaliste. Je voudrais, puisque l'on est ici à Rennes, c'est le siège historique de notre journal, nous sommes installés dans douze départements, douze conseils départementaux, avec lesquels nous sommes en relation évidemment au quotidien, mais nous avons 62 ou 63 rédactions, 550 journalistes, 50 éditions chaque jour on sort 50 journaux, on n'en sort pas un, on en sort 50, donc il peut arriver que dans une locale, ce que l'on appelle une locale, dans n'importe quelle ville de notre région il y a un article qui sort sur un dernier exemple très récent, une maman, trois enfants, trois enfants placés, une de ces enfants est à l'hôpital, visiblement c'est sérieux, elle n'a le droit qu'à deux heures de visite par semaine, médiatisée dans l'hôpital, au chevet de sa fille, elle fait intervenir le banc et l'arrière banc de la famille un samedi après midi, banderoles, pancartes, le confrère y va, fait un beau papier, tout le monde pleure, c'est merveilleux, à aucun moment on n'a appelé le conseil départemental pour leur dire de quoi il retourne. Que la personne a la mission de protection de l'enfance ou à l'ASE, je ne sais plus comment vous appelez ça, ce n'est pas très grave, ne puisse pas nous dire ce qu'il y a dans le dossier, parce que ça c'est du secret professionnel, ça on peut le comprendre, mais au moins nous dire attendez, on est désolé mais là il y a épais, il y a très épais parce que si on en est arriver à cette décision-là c'est qu'il y a vraiment très épais. A contrario, ça m'est arrivé, une maman qui lit un papier de mon directeur départemental qui s'était aperçu dans le département où j'étais il y avait 2 000 enfants placés, c'était quelque chose qu'il découvrait, il fait un sujet avec le directeur ad hoc de la protection de l'enfance, et j'ai une maman qui m'appelle en me disant « vous vous rendez compte, c'est scandaleux, on m'a retiré mes enfants, je ne peux plus les voir, il faut faire un article », si ça ne vous dérange pas, c'est encore moi qui vais le faire puisque laissez-moi mon métier quand même, oui mais c'est scandaleux. Je dis « madame, vous avez une circonscription d'action sociale, vous avez une directrice de cette circonscription, vous allez la voir, vous prenez rendez-vous », et là la maman me dit « mais non elle ne veut pas me recevoir », je lui dis que ça m'étonnerait, et j'ai dit non je ne ferais pas de papier parce que si je fais un papier je vais aller voir le juge. « ah bah oui, non, non ». Voyez, simplement le fait de savoir que l'on ne retire pas comme ça, comme ça a pu se faire dans le passé, évidemment du temps où il y avait, combien 400, 500 000 enfants retirés en France, placés. Donc effectivement tout ça a bien changé et on ne le sait pas nécessairement, bref tout ça pour dire que c'est très compliqué.

La deuxième chose que je voudrais vous dire, c'est quand on parlait tout à l'heure de la circulation de l'information, ce n'est pas mon confrère de RTL qui va dire le contraire. L'information circule depuis le terrain, c'est-à-dire que dans nos douze départements à nous, ce sont nous qui sommes le journal avec nos confrères à l'Ouest du Télégramme de Brest mais chacun dans vos départements vous avez les journaux locaux et l'information elle part comment ?

Une affaire comme Marina, elle part tout simplement des policiers qui dans la tournée du soir, à 17h nous disent qu'ils ont découvert une petite fille morte au domicile de ses parents, voilà comment ça part. Et une affaire où l'on dit qu'il y a un placement c'est scandaleux, comment ça part ? Comme je viens de vous le raconter, c'est une famille qui vient nous alerter, voilà l'origine de l'information. Il faut toujours savoir que l'information profite toujours à quelqu'un. Celui qui donne l'information il a envie. C'est la première chose qu'il faut savoir parce que comme ça part de chez nous, on fait un papier, à quelle hauteur ? On le laisse en local, est-ce qu'on le laisse dans nos pages générales, est-ce que l'on fait une DMA sur nos sites internet, etc. qui donnent lieu à une dépêche de l'agence France presse et qui ensuite arrive sur les bureaux de nos confrères à Paris, de radio ou de télévision et qui s'en emparent, voilà le schéma, ça se passe comme ça. Je le dis parce que les conseils départementaux, les chargés de relation publique, les élus qui sont en charge de ces secteurs-là, tout secteur, il n'y a pas que celui -là, on a tous les secteurs qui sont du ressort des conseils départementaux. C'est d'abord avec nous localier, sur le terrain que ça se joue, donc si effectivement comme il a été dit, au moment où on apprend ça, qu'il y a une petite fille qui est morte chez ses parents, si tout de suite il y a une réaction, on ne peut pas tout vous dire mais on a pris ça en compte, on y est, on peut vous répondre, dès que l'on peut vous répondre, on vous répond, ne

serait-ce que ça, ça change déjà le regard sur ce que nous on va écrire le lendemain matin dans le journal et ce qui va déclencher tout le processus d'information qui va enfler. Donc puisque l'on a dit que la décentralisation jouait pour ces actions, ces missions de protection de l'enfance, la décentralisation joue depuis très longtemps dans l'information, elle a commencé par là, c'est le contraire, ça remonte du terrain donc c'est d'autant plus facile, à mon sens, me semble-t-il de pouvoir dire d'avoir des relations, parce que ce n'est pas le journaliste que vous voyez à 20h qui va poser les questions, c'est celui qui est sur le terrain et que vous croisez dans votre vie quotidienne et dans les relations quotidiennes.

Dernier point que j'aborderais juste pour ne pas prendre trop de temps, c'est qu'effectivement on apprend souvent ce genre d'infos à 17h30-18h quand on sort de notre tournée chez les gendarmes, je vous dis tout, je suis transparent, policiers ou gendarmes, ou sauf évidemment s'il y a tout à coup les pompiers qui interviennent, il faut que l'on est quelqu'un, même le vendredi soir à 18h30 qui nous réponde, parce que si l'on n'a personne qui nous répond, eh bien on dit le conseil départemental n'a pas répondu. Voilà pour vous donner en quelques mots le schéma de l'information et à quel moment vous vous pouvez intervenir dans ce schéma.

Jean-Louis Sanchez :

Vous avez vraiment raison de l'applaudir, c'est un être exceptionnel dans un journal exceptionnel, il faut dire la vérité parce que ce n'est pas partout comme ça. Et vous le savez votre sourire, Monsieur Simon c'est un magnifique encouragement. En tous cas le rêve secret que j'entretiens depuis des années pour l'Odas, c'est de réaliser un magnifique colloque sur médias et éthique parce que franchement un des grands problèmes de ce pays c'est la capacité des médias aujourd'hui à aborder justement avec un souci d'investigation et de construction positive toutes les questions. C'est vrai que ce n'est pas le cas de votre travail mais voilà vous avez rappelé les bonnes règles.

Karine Senghor :

On va se tourner maintenant vers Monsieur Necand, qui est rédacteur en chef adjoint des journaux du matin à RTL, qui a donc un regard de journaliste mais qui se trouve être également assesseur au tribunal pour enfants de Versailles, ce qui peut-être nuance le regard que vous pouvez avoir par rapport à celui de Monsieur Simon ?

Philippe Necand, journaliste à RTL, assesseur près du tribunal pour enfants de Versailles :

Je ne vais pas contredire mon confrère, c'est une chose déjà, j'irais peut-être un petit peu plus loin justement parce que Monsieur Simon, lui, est sur le terrain-même, donc ce n'est pas tout à fait le même rôle que nous qui sommes à Paris. Les rédactions parisiennes dépendent de leur correspondant en province mais dépendent beaucoup de la presse régionale et des dépêches d'agence qui nous remontent avec du retard bien évidemment. Donc quand on arrive avec une dépêche sur une affaire importante comme l'affaire Marina par exemple, on ne le sait que vers 19h. Alors à 19h, la règle dans l'information c'est de vérifier les informations dont on dispose avant de les diffuser, en tous les cas c'est ce qu'il se passe dans un média national, ce n'est pas tout à fait le cas sur le web aujourd'hui, sur les web radio, les sites web. Chez nous la vérification, au moins par une source ou deux sources c'est essentiel donc quand ça nous arrive très tard, c'est effectivement très compliqué à pouvoir dire le vrai du faux, et quelquefois on franchit peut-être une ligne jaune qui devrait être interdite. Mais ce qui fait les difficultés ce sont les sources d'informations pour nous parce que quand la presse régionale, et je crois tout à fait Monsieur Simon, dans ces contacts etc., il a probablement toujours une véritable information, mais quand on veut aller un petit peu plus loin, on veut chercher d'autres sources d'information et ces autres sources d'information en matière de maltraitance pour enfant par exemple, c'est souvent les gens qui sont sur le terrain, les gens de la protection judiciaire ou les éducateurs, etc. et là trop souvent on se heurte à un mur, c'est-à-dire que ça fait un petit peu comme des fonctionnaires, des bons petits fonctionnaires, c'est-à-dire qu'ils ne parlent que sous couvert de quelqu'un, de leur supérieur, et c'est un petit peu dommage. Je crois qu'il faudrait qu'eux-mêmes puissent en quelque sorte s'indigner, indignez-vous je dirais, pour

donner quelques informations à la presse et c'est comme ça que l'on peut traduire le vrai du faux, à mon sens et que l'on peut arriver à des vraies situations et éviter d'accuser peut-être des services qui n'auraient pas fait leur travail en temps et en heure alors que ce n'est pas vrai parce que l'on n'a pas l'information, on ne peut pas le dire. Voilà.

Je voudrais dire que la presse est loin d'être hostile à la défense de l'enfance, c'est une chose essentielle. Si je suis arrivé, dans ce que je fais aujourd'hui, il y a deux personnes finalement qui m'ont poussé à faire du journalisme et à m'intéresser à l'enfance. C'est d'abord Gilbert Cesbron, qui a écrit un livre que tout le monde connaît *Chiens perdus sans collier* et c'est ce qui m'a poussé à m'adresser à un tribunal pour enfant pour voir ce que je pouvais faire avec un tribunal de façon à aider des jeunes en difficultés, à les remettre sur les rails car pour moi tout jeune a la possibilité de faire quelque chose même si à un moment de sa vie il a choisi une mauvaise route, il a un petit peu déraillé. Chacun a un potentiel en lui qui peut lui permettre ne serait-ce qu'une reconnaissance, qui peut lui permettre de devenir quelqu'un dans la vie. Gilbert Cesbron, je dois le dire, a été directeur des programmes à Radio Luxembourg, il se trouve que je travaille à RTL, c'est tout à fait un hasard mais il a été donc directeur des programmes jusqu'en 1973, deux ans avant que je n'arrive. Puis l'autre personne, qui prouve que la presse s'intéresse terriblement à l'enfance, c'est Alexis Danan, journaliste qui a beaucoup plus de talent que moi, qui a permis notamment dans ses écrits, dans son combat dans les années 30 à 40-50 à faire fermer les bagnes pour enfants, une chose dont on ne parle plus aujourd'hui et c'est tant mieux. Et Alexis Danan, je voudrais simplement une de ces citations « il ne suffit plus que l'opinion publique larminoie ou vitupère en vase clos si son émoi est sincère elle doit agir et affirmer clairement sa résolution d'avoir le dernier mot, retroussons-nous les manches », et c'était un écrit du 31 mai 1936 et cet appel traitait de l'enfance malheureuse, de l'enfance qui souffre, de l'enfance tout court, parce qu'aujourd'hui on parle beaucoup des enfants suivis par l'ASE, par la DDASS, les enfants en difficultés, l'ex DDASS. Mais je crois que tout enfant, même ceux qui n'ont pas la chance de ne pas passer entre ses mains d'éducateurs, de services spécialisés, que tout enfant a le droit au même respect et je pense qu'il y a des enfants qui dans des familles très bien, qui ne sont pas suivis ont besoin exactement des mêmes choses que les enfants qui sont suivis par ces services, qui ont le droit aux mêmes savoirs, aux mêmes chances que les autres, que ceux qui sont suivis par des services, parce que c'est très formidable, et il faut aider ceux qui sont dans la difficulté, mais il ne faudrait pas que ce soit à l'encontre des autres, de ceux dont on n'entend pas parler finalement. Voilà.

Karine Senghor :

Merci Monsieur Necand. Ça suscite de la réaction et je me dis que l'année prochaine on vous proposera probablement à défaut de pouvoir débattre aujourd'hui, ça aurait été très intéressant de pouvoir recueillir vos questions écrites même orales, peut-être faire un atelier aux prochaines assises spécifiquement consacré à cette question où il y aurait un véritable échange parce que l'on a senti à travers vos deux interventions qu'il y avait un vrai dialogue à établir.

Jean-Louis Sanchez :

Là on passe à l'aspect plus méthodologique, Mathieu Garnier a du gérer la situation de crise de l'affaire d'Angers puis après l'affaire Marina, et c'est vrai que dans les deux cas de figure la réaction prise par le département a été une relation de transparence et de résilience. Je vous rappelle que les premières assises nationales de la protection de l'enfance ont été faites à Angers, à la demande de Christophe Béchu, un peu comme une manière de dire, nous avons failli à notre mission, essayons de travailler ensemble. Je pense que Mathieu, vous avez beaucoup influencé cette démarche ?

Mathieu Garnier, expert en communication de crise ayant travaillé pour plusieurs collectivités :

Merci Jean-Louis, bonjour à tous, effectivement 2004 ça a été, on a parlé tout à l'heure de phénomène de sidération, le conseil général du Maine-et-Loire avait été confronté à une situation que l'on peut appeler sidérante avec une affaire de pédophilie qui a suivi ensuite son cours judiciaire et c'est vrai que ça a été pour la collectivité locale, qui était le conseil général quelque chose de particulièrement difficile à vivre et nous avons fait le choix, le président du conseil général de

l'époque a fait le choix d'avoir une posture que l'on pourrait qualifier de proactive, c'est-à-dire qu'il a souhaité que l'on puisse faire tout un travail en amont en direction des medias, des leaders d'opinion, de ceux qui parlent sur la protection de l'enfance, ceux qui réfléchissent sur la protection de l'enfance, pour pouvoir expliquer ce à quoi nous avons été confrontés. Je pense que c'est là, pour les collectivités locales, qui peuvent être confrontées à la crise, une source d'enseignement. Et puis par la suite j'ai eu l'occasion, cette fois-ci en tant que consultant, d'accompagner le conseil général de la Sarthe dans une affaire dont on a parlé tout à l'heure, la mort de la petite Marina, une affaire où l'on retrouve également des points communs avec l'affaire d'Angers même si évidemment, on était plus la victime seule face à ses bourreaux, on était dans une affaire qui n'était pas l'affaire d'Angers parce qu'il y avait une affaire de réseaux, mais je dirais que là encore on a été confronté au même questionnement, est-ce que l'on cherche à faire diversion ? Est-ce que l'on cherche à nier la crise ? Ou est-ce que l'on essaie d'avoir une posture qui n'est pas facile mais qui est une posture de reconnaissance ? Alors posture de reconnaissance de la crise c'est toujours compliqué car il n'est jamais facile de reconnaître que l'on a pu, sinon échouer, du moins rater quelque chose, que l'on n'a peut-être pas fait preuve de l'initiative ou de la bonne analyse, mais je pense que la société médiatique d'aujourd'hui, il est difficile par moment d'échapper à cet effort qui est un effort parfois collectif de dire tout simplement avec humilité que l'on n'a peut-être pas été très bon. Alors c'est très difficile pour les professionnels qui ont souvent le sentiment qu'ils ont fait le maximum. C'est très difficile aussi de l'expliquer aux medias parce que évidemment les situations auxquelles nous sommes confrontés sont très complexes et que le récit médiatique prête mal à l'explication de cette complexité, c'est très difficile d'expliquer que souvent, et je parle sous le contrôle des professionnels du social, que souvent les enfants victimes ne parlent pas, que souvent il y a la loi du silence dans les familles, que l'on n'a pas nécessairement toujours les éléments de preuve, que le cadre d'intervention des professionnels est ce qu'il est, que quand on construit une relation de confiance on n'a pas nécessairement toujours idée que le pire est à proximité, donc tout ça est très difficile à faire passer aux journalistes et quand je dis ça il n'y a aucune forme de critique à l'égard du système parce que comme le disait tout à l'heure Monsieur Simon, nous autres en tant que collectivités et institutions sociales nous avons aussi tendance à changer beaucoup et à mon avis de ne pas toujours nécessairement faire les efforts nécessaires pour se faire connaître. Il y a une question qui se pose toujours, qui m'a toujours intéressé dans ce genre d'affaire, c'est pourquoi le travail social a aux yeux de la presse une image à améliorer, parfois même on a pu parler d'image négative. Alors il faudrait nuancer évidemment mais je pense que c'est lié avant tout à une méconnaissance, il y a souvent un effort à faire de part et d'autres, les journalistes ont peut-être un effort à faire pour pouvoir narrer ce qui relève du compliqué, mais je pense qu'au niveau des structures sociales, des professionnels, des collectivités, ça concerne et les élus, et les professionnels, il y a certainement un effort de communication, d'ouverture, ce n'est pas toujours facile parce que l'on est aussi lié à une culture professionnelle, au secret, mais je pense que pour être capable d'être mieux compris, il faut aussi accepter de faire sa part, accepter aussi de se dévoiler un peu. Alors moi ça fait dix ans que le hasard a fait que je travaille sur les questions de protection de l'enfance assez régulièrement et j'ai l'impression que je le disais également il y a dix ans, donc je pense que ça reste un beau combat. Comment au niveau du social pouvoir mieux parler de ce que vous faites ? Mieux parler du rôle essentiel que vous jouez à mon avis au quotidien, pour maintenir une vraie cohésion, parfois un espoir, et je reste convaincu que si l'on est capable de faire cet effort-là on sera peut-être capable d'avoir une image, à mon avis, beaucoup plus favorable dans les médias et que l'on sera mieux expliquer ce à quoi vous êtes confrontés surtout dans ces situations exceptionnelles. Voilà je vous remercie.

Jean-Louis Sanchez :

Je pense que l'intervention de Mathieu est extrêmement importante parce que l'on est sur un colloque sur le risque, or justement si on veut prendre des risques, il faut que l'on puisse effectivement être en capacité ensuite, en cas d'échec, d'expliquer l'échec, d'expliquer l'échec d'ailleurs par la prise de risque. C'est pour ça qu'effectivement si on peut libérer l'action sociale, la

rendre plus créative, la rendre plus audacieuse, il faut nécessairement réfléchir à ces questions de communication, alors dans les deux sens effectivement, le côté positif dont vous venez de parler, les trois d'ailleurs. Et nous on a aussi envie d'être un petit peu agressif parfois parce que c'est vrai qu'il nous arrive d'être très en colère lorsque l'on voit des événements très positifs être si peu médiatisés.

Karine Senghor :

Alors il est temps de passer à la dernière séquence avec la présence d'Emmanuelle Bercot parmi nous, que je veux à nouveau remercier, vraiment c'est un grand honneur que vous nous faites, sachant que vous êtes dans une période extrêmement chargée, et vous avez souhaité vraiment venir à la rencontre de ce public de professionnels. Vous-mêmes vous avez pris un risque en proposant au grand public un film sur la protection de l'enfance, donc vous êtes parfaitement à votre place aujourd'hui, et vraiment merci d'être là. Je vous propose peut-être de regarder la bande annonce avant que l'on vous questionne pour se mettre dans l'ambiance. Je précise que Madame la Garde des Sceaux est arrivée parmi nous, vous l'aviez remarqué je crois.

Bande annonce du film « la tête haute »

Karine Senghor :

Deux mots, je vais faire le pitch et après c'est vous qui parlez, je sais que vous êtes tous impatient de l'entendre. Pour ceux qui n'auraient pas vu le film ou qui n'auraient pas compris à travers la bande annonce, c'est l'histoire, votre film « la tête haute » du parcours éducatif de Malony, qui au fond dès l'âge de six ans, découvre le bureau de la juge des enfants. En fait vous zoomez dans le film plutôt sur le temps de la dernière chance entre les seize ans et la majorité de Malony, avec les espoirs, les rechutes, les coups de blues de ceux qui l'accompagne, les professionnels dans leur diversité, juge des enfants, éducateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse, très présents dans le film. C'est un film, je crois que l'avis est assez partagé car il a été très plébiscité par le public. J'ai oublié de préciser tout à l'heure, pour ceux qui ne le savaient pas, il a été présenté en ouverture du Festival de Cannes avec des critiques dithyrambiques de la presse et du grand public. C'est un film qui montre la complexité de la protection de l'enfance, la complexité du travail des professionnels, donc Emmanuelle Bercot, j'ai d'abord envie de vous demander qu'est-ce qui vous a donné envie d'écrire ce film, tout simplement ?

Emmanuelle Bercot, actrice, scénariste et réalisatrice :

Je voudrais d'abord vous remercier, en fait c'est pour moi que c'est un grand honneur d'être ici, moi je suis habitée par les questions de l'enfance en général, de sa protection en particulier, mais aussi de la question de la justice depuis que je suis toute petite, donc ce sont deux choses qui m'habitent et que ce film me permet de réunir, mais plus trivialement j'ai un oncle qui est éducateur PJJ avec qui j'ai toujours eu beaucoup de plaisir et d'émotions aussi à parler de son travail et des jeunes dont il s'occupait, des histoires des uns et des autres, en particulier je pense que l'envie de ce film aujourd'hui, qui date d'il y a quelques années, il tient bêtement à un souvenir très précis, on garde assez peu de souvenirs je trouve de son enfance mais moi il y a un des souvenirs très précis dans ma mémoire, une journée que j'avais été passée, évidemment ça a un peu changé aujourd'hui, à l'époque il avait emmené une dizaine de délinquants dont il s'occupait faire un camp sur une plage, et j'avais été passer une journée, en Bretagne d'ailleurs pas très loin d'ici, j'avais été passer une journée avec les éducateurs et les délinquants, et j'ai eu un choc ce jour-là à double titre, d'abord parce que j'étais un petit peu fascinée par ces enfants sauvages, indisciplinés, rebelles, violents, alors que moi j'étais évidemment une petite fille bien élevée donc avec mes yeux de petite fille ça me faisait un peu rêver ce monde. Et puis d'autre part j'ai aussi pris conscience ce jour-là tout bêtement qu'il y avait des enfants qui n'avaient pas la chance que j'avais moi et que c'était injuste et que j'ai eu envie de comprendre comment ils en étaient arrivés là, de quoi ils avaient manqué, quelles étaient leurs fêlures ? Et ce que l'on faisait pour eux, donc c'est aussi simple que ça je crois vraiment que ce souvenir est à la source de l'envie de ce film. Maintenant que je suis devenue cinéaste, je ne savais évidemment pas ce que je ferais. J'ai moi aussi été très marquée enfant par *Chiens perdus sans*

collier, le livre et le film avec Jean Gabin, et c'est vrai que dans la liste des métiers que je voulais faire, la liste à rallonge qui partait dans tous les sens, il y avait souvent juge des enfants, pendant quelques années je voulais être juge des enfants donc voilà c'est un faisceau de choses à la fois, plutôt personnelles qui m'ont conduit à faire ce film aujourd'hui.

Karine Senghor :

Très bien. Je précise, il y a effectivement une sensibilité forte parce que j'ai oublié de préciser que vous aviez coécrit *Polisse* donc là vous récidivez pleinement avec la tête haute mais c'est quand même une question qui est récurrente.

Emmanuelle Bercot :

Pour *Polisse* j'ai été sollicitée, je ne suis pas du tout à l'origine du projet, il est évident que si j'ai eu envie de, je n'écris pour personne, je n'aime pas le faire, mais là j'ai eu l'envie de le faire parce que c'est un sujet qui me touche profondément.

Karine Senghor :

D'accord, alors moi ce que j'ai trouvé très originale et très courageux, je le disais tout à l'heure pour un film grand public, c'est qu'il me semble, alors chacun voit dans les films ce qu'il veut voir, mais moi j'ai eu l'impression en regardant « la tête haute » que vous donniez autant d'importance à l'histoire des professionnels, leur doute, leur implication, leur espoir. Quelle histoire elle-même de Malony ? Alors peut-être que je me trompe mais je l'ai perçu comme ça, est-ce que c'est quelque chose que vous souhaitez ? Est-ce que c'était prémédité ? Préécrit ? Ou est-ce que ça s'est fait plutôt au fil de l'écriture du scénario ? En tous les cas c'est très équilibré et c'est rare dans un film Grand Public.

Emmanuelle Bercot :

Oui mais c'est en fait des films sur des délinquants il y en a quand même eu pas mal et il y a une grande tradition du cinéma social, anglo-saxon en particulier là-dessus. En revanche un film sur le travail de la justice des mineurs, il n'y en avait jamais vraiment eu, ça c'est la première chose.

La deuxième chose c'est que je suis partie d'un récit que m'a fait mon oncle, je sais bien que vos métiers imposent souvent de garder la bonne distance et de ne pas être dans l'affect mais il m'avait raconté l'histoire d'un jeune homme qu'il avait suivi sur une dizaine d'années et auquel il s'est assez fortement lié, il travaillait en trio avec un juge des enfants proche de la retraite et en fait c'est cette idée de ce trio-là qui a été le déclic de l'écriture du scénario, donc il est évident pour moi que ça n'était pas le délinquant, le jeune homme, le personnage principal et comme corolairement le travail qui était fait autour de lui c'était vraiment les trois personnages devaient être traités à la même hauteur, et puis c'est surtout que j'ai fait un long travail d'enquête sur le terrain pour préparer ce film et que j'ai été tellement passionnée par ça, ses métiers, cet univers-là, par la justice, l'humanité qui circule dans tout ça, qu'effectivement j'ai été saisie par la qualité des gens qui travaillent au sein de la justice des mineurs et du coup c'est vrai que le film s'est un peu transformé pour moi, enfin ce n'était pas si conscient que ça mais il est évident que la mission du film c'était de rendre hommage à ces travailleurs. Finalement on sait assez peu de choses, nous grand public et qui travaillent dans l'ombre et à qui on ne rend pas assez de reconnaissance.

Karine Senghor :

Vous allez très loin en plus dans cette pertinence, puisque vous conservez même les sigles, le jargon professionnel, c'était drôlement gonflé ça et vous le mesuriez quand vous l'avez écrit ? C'était volontaire ?

Emmanuelle Bercot :

Non seulement c'était volontaire mais je me suis entêtée pour conserver tout ça parce que j'avais un souci de crédibilité, de vraisemblance énorme et que tout d'un coup il n'était pas possible de

développer tous les raccourcis que vous avez, qui sont tellement nombreux, c'était très drôle parce qu'au début de mon stage j'étais complètement paumée, à chaque fois je redemandais c'est quoi AEMO, EMJE, OPP, je confondais tout et puis petit à petit je me suis fait un bon lexique et maintenant ça fait parti, toute façon ce sont des métiers aussi de la parole, du langage et ça fait parti du langage et même les enfants, ce que je trouve beau aussi et touchant, c'est que les enfants et les familles eux aussi connaissent aussi tous ces raccourcis-là. Si, si, peut-être un peu moins dans l'assistante éducative mais en tous cas il me semble que du côté du pénal, j'ai l'impression en tous cas les jeunes maîtrisent extrêmement bien les abréviations. En tous cas voilà c'était vraiment un souci réaliste et puis il y a des gens qui m'ont dit que ça apportait même l'avalanche comme ça d'abréviations à laquelle on ne comprend rien, apportait même à un moment une dimension presque comique mais on n'a pas besoin de comprendre, les enjeux sont quand même assez clairs dans les différentes scènes.

Karine Senghor :

Il faut dire quand même avant de te passer la parole Didier, que l'on ne tombe pas du tout dans le documentaire, parfois j'ai lu une ou deux fois « on n'est pas loin du documentaire », ce n'est pas du tout la perception que l'on a eu autour de nous et c'est là que c'est très fort, c'est-à-dire que vous avez réussi à avoir cette vraisemblance tout en étant quand même dans un film avec de l'émotion.

Emmanuelle Bercot :

Sinon j'aurais fait un documentaire effectivement avec quand même cette contrainte que l'on ne peut pas filmer les mineurs donc moi j'avais évidemment envie d'être très près du visage du mineur donc ça m'amenait très logiquement vers la fiction mais c'est surtout qu'il y a une matière documentaire très forte et qui appartient au scénario et au dialogue pour justement faire vraiment un film de cinéma il fallait insuffler du romanesque et de la mise en scène dans tout ça et pour rendre aussi le film le plus large public possible, au même titre que moi j'ai été passionnée par ce domaine, j'ai envie que le public soit passionné par tout ça et j'ai eu la chance d'assister à tant de choses qui d'habitude restent mystérieuses et secrètes et cette chance que j'ai eu aussi le film c'est un vecteur pour moi qui permet d'offrir la même chance aux spectateurs, c'est comme s'ils avaient été là aussi.

Didier Lesueur :

Tout à l'heure on évoquait avec les journalistes la complexité de ce système et au fond votre film montre cette complexité sans la simplifier si je puis dire. Je voudrais ajouter une autre observation et peut-être question en présentant à l'instant votre film vous vous êtes presque excusée devant les professionnels en disant « je sais qu'il faut que vous soyez professionnels » mais dans le film vous montrez qu'il y a la professionnalisation mais il y a aussi l'engagement personnel et ça c'est une conviction que vous portez ou c'est une observation que vous avez pu faire ?

Emmanuelle Bercot :

Qu'il faut de l'engagement personnel ? C'est une conviction que j'avais avant d'aller sur le terrain mais elle a été décuplée en étant, tout simplement parce que moi je ne serais pas capable de faire ce qu'ils font et je m'en suis rendue compte très vite et donc j'ai pris la mesure de l'engagement, la foi en l'être humain et le dévouement, ce sont des qualités, ça demande des qualités humaines quand même exceptionnel donc c'est pour ça, comme il est assez de bon ton de taper sur les institutions, je ne sais pas pourquoi ça reste à la mode, je suis assez en colère contre certaines personnes qui rechignent, enfin qui rechignent, qui font un peu la fine bouche parce que le film se termine sur une note d'espoir et que je fais des travailleurs de la justice des mineurs des héros mais je pense que les gens qui se permettent ce genre de réflexions déjà n'ont jamais mis les pieds dans aucune structure.

Karine Senghor :

C'est vraiment salutaire Emmanuelle votre présence, ça nous fait du bien. On a encore un peu de temps, peut-être une dernière question. Sans raconter la fin pour ceux qui ne l'auraient pas encore vu et que j'invite à aller au cinéma rapidement. Sur la fin, chacun l'interprète comme il veut, on ne sait pas très bien si ça se termine bien ou pas très bien, moi je suis une idéaliste donc je pense que malgré tout ça se termine bien. Est-ce que vous Emmanuelle, vous avez tranché la question ? Est-ce que ça se termine bien ou pas ? Et plus largement si vous ne pouvez pas répondre, quelle est la leçon, la morale de ce film ? Quel message vous vouliez in fine faire passer ?

Emmanuelle Bercot :

Alors c'est vrai la fin est à l'appréciation de chacun, elle est ouverte et je l'ai voulu comme ça, j'ai ma propre idée mais ça rejoint ce que je disais tout à l'heure, que quand on me dit « oui pourquoi vous terminez sur une note d'espoir alors qu'en fait ce n'est pas si simple », moi je dis est-ce que vous pensez vraiment que je vais consacrer trois ans de ma vie, quatre ans de ma vie à faire un film pour dire que les institutions sont pourries, que la justice des mineurs fonctionnent mal et qu'il n'y a pas d'espoir et que l'on va tous dans le mur ? Est-ce que vous pensez que je vais vraiment consacrer trois ans de ma vie à ça ? Donc de l'espoir bien évidemment il y en a et moi c'est le point de vue que j'ai sur la fin du film ce sera peut-être pas simple, il va encore y avoir peut-être quelques marches de redescendues mais quelques marches remontées aussi, et en tous cas il va vers la lumière.

Jean-Louis Sanchez :

Il y a vraiment quelque chose de très surprenant dans ce film, c'est l'envie d'en discuter, on sort du film et on se met tous à commenter « alors tu as vu, il a du avoir un problème l'éduc quand il était gamin lui aussi, etc. » Alors je vous dis ça parce que franchement tout ce que l'on est en train de se dire correspond à un moment de l'histoire de notre pays où il faut que l'on retrouve des valeurs, des engagements forts, des combats importants. Le plus grand des combats c'est celui qui protège l'enfant et je pense vraiment que ce film devrait être utilisé par les conseils départementaux, présenté aux élus départementaux pour leur expliquer justement par l'image la grandeur de leur mission puisque l'un des grands enjeux effectivement des six prochaines années, c'est vraiment de voir si les conseils départementaux investissent beaucoup plus profondément qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, ils ont été disponibles mais peut-être pas suffisamment impliqués sur cette question de la protection de l'enfance. Et je pense que votre film pourrait aider à cette évolution-là. Peut-être une question à poser à Monsieur le Président de l'ADF, pour les inciter à utiliser le film d'Emmanuelle Bercot.

Karine Senghor :

Peut-être pour terminer, c'est trop court mais nous sommes obligés, Emmanuelle, une dernière question c'est quoi ? C'est quand la suite ? Je sais que vous voulez, vous m'avez dit quand on s'est vu toutes les deux que vous aviez envie de poursuivre, de refaire quelque chose sur la protection de l'enfance, et vos autres projets que vous nous en disiez deux mots quand même, que l'on vous suive.

Emmanuelle Bercot :

Là j'ai déjà un film qui est en route qui n'a rien à voir, quoique, en tous cas ça s'appuie sur un terreau réaliste, c'est un film sur l'affaire du médiateur, le combat du docteur Irène Frachon et c'est vrai que je vous ai dit l'autre jour que j'ai envie de continuer en fait à faire un film, deux films, trois, quatre, je ne sais pas combien d'années la vie me prêtera mais sur, dans votre domaine, parce que c'est vrai qu'évidemment le film est loin d'être exhaustif et parfois dans les débats j'ai quelqu'un qui lève le doigt et qui dit « enfin vous ne parlez pas des familles d'accueil », « vous ne parlez pas de l'ASE », donc j'ai envie de faire autant de film qu'il y a de domaine à mettre en valeur.

Karine Senghor :

On sera là.

Didier Lesueur :

Nous arrivons sur les deux derniers temps de nos huitièmes assises. Premier temps avec la ministre qui nous fait l'honneur d'être là, et puis le deuxième temps avec les élèves du collège Camille Guérin, à Saint-Méen-le-Grand, qui nous feront, et vous le savez c'est une tradition maintenant, un spectacle pour clôturer nos huitièmes assises. Madame Taubira, ministre de la justice, garde des Sceaux, je vous invite à rejoindre le pupitre.